

19.05.2019 – 15:24 Uhr

Votation populaire fédérale du 19 mai 2019 : Les votants renforcent la place économique suisse

Zürich (ots) -

GastroSuisse se félicite du OUI à la Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS. L'acceptation du projet fiscal lève l'incertitude actuelle, au niveau juridique comme en matière de planification, et protège les intérêts des PME. En outre, l'injection de liquidités dans l'AVS ouvre la voie à une réforme structurelle du premier pilier.

Le peuple soutient la Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA). La décision d'aujourd'hui abolit des privilèges fiscaux qui ne sont plus conformes aux normes internationales. «L'économie pousse aujourd'hui un soupir de soulagement. L'acceptation du projet fiscal permettra d'éviter des désavantages concurrentiels pour les entreprises locales et de garantir des emplois en Suisse», souligne Casimir Platzer, président de GastroSuisse et hôtelier à Kandersteg. La réforme fiscale protège également les intérêts des PME.

Une réforme structurelle de l'AVS bientôt inévitable

L'équilibre social au sein du projet fiscal amène un financement supplémentaire de l'AVS de deux milliards par an. Compte tenu des difficultés financières de l'AVS, GastroSuisse soutient cette stabilisation à court terme du premier pilier. Dans le cadre de la prochaine réforme de l'AVS (AVS 21), le Conseil fédéral doit maintenant tenir sa promesse et réduire sensiblement l'augmentation de la TVA prévue. GastroSuisse demande que l'augmentation de la TVA annoncée ne dépasse pas 0,3 point de pourcentage. En outre, des mesures structurelles supplémentaires restent indispensables pour assainir durablement le premier pilier. Une réforme urgente des structures de l'AVS, avec un relèvement de l'âge de la retraite ainsi que d'autres mesures, est donc impérieuse.

GastroSuisse est la Fédération de l'hôtellerie et de la restauration en Suisse. L'organisation fondée en 1891 défend les intérêts de la branche depuis plus de 125 ans. Environ 20 000 membres (dont quelque 2500 hôtels), organisés en 26 associations cantonales et en quatre groupements sectoriels, appartiennent actuellement à la plus grande fédération patronale de l'hôtellerie-restauration.

Contact:

GastroSuisse, Casimir Platzer, Président
Téléphone 044 377 53 53, communication@gastrosuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007695/100828261> abgerufen werden.